



Assemblée générale

Distr. générale
2 novembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 124 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Demande de subvention présentée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant le programme de travail de l'Institut pour 2006

Neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la note du Secrétaire général (A/C.5/60/3) relative à la subvention de 476 500 dollars (avant actualisation des coûts) destinée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui a été demandée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut concernant le programme de travail de celui-ci pour 2005 et 2006.
2. Cette subvention servira à financer les dépenses afférentes à la direction et à l'administration. Le Comité consultatif a été informé que le montant prévu pour 2005 avait été ajusté en fonction de l'inflation et des fluctuations monétaires, conformément à la pratique suivie depuis 2002.
3. Dans sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre pour examen et approbation, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, des propositions concernant les subventions dont l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement aura besoin à compter de l'exercice biennal 2006-2007. Les demandes que le Secrétaire général présente dans sa note portent sur l'ensemble de l'exercice biennal 2006-2007, conformément à la résolution 59/276, et sont conformes à ce que prévoit le projet de budget-programme pour 2006-2007, au chapitre 4 (Désarmement) (A/60/6, chap. 4) duquel est inscrit un montant de 476 500 dollars, représentant la subvention de l'Organisation des Nations Unies à l'UNIDIR pour 2006-2007.



4. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la subvention de 476 500 dollars (avant actualisation des coûts) demandée pour l'Institut au titre de 2005. Il n'y aura pas lieu d'inscrire de crédit supplémentaire à cet effet au chapitre 4 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.
